

Annexe 2 – Complément à nos conditions générales de vente CGV

Percements des supports minéraux

Nous rendons attentive notre aimable clientèle sur les points suivants :

- Lors de percement de supports minéraux tels que parois et plafonds en plâtre, brique, béton ou lors de l'installation à demeure d'appareils électriques sur ceux-ci. Nous ne pouvons en l'état de nos connaissances garantir une parfaite résistance des supports minéraux que nous perforons, et exclure un éventuel éclat lors du percement de ceux-ci.
- L'état structurel préexistant du support minéral à percer étant antérieur à notre intervention, par conséquent, la présence d'éventuelles micro fissures attribuées à de précédents percements ou l'éventuelle faiblesse de la couche d'enrobé suite à des conditions de pose inadéquates, ne peut être exclue.
- Toutefois, pour autant que notre poseur ait pris toutes les précautions d'usage en rapport avec le support minéral à perforer, c'est-à-dire, l'utilisation de forêts de percement adaptés et en bon état, d'une vitesse de frappe correspondante au support, et l'utilisation de matériel de fixation prévu à cet effet, un percement devrait se dérouler dans de bonnes conditions.
- Pour ces raisons, bien que tout soit mis en œuvre de notre côté afin d'exécuter une bonne préparation de la partie travaillée, nous ne pourrions être tenus responsables des éclats éventuels.